

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 25 janvier 2024

Délibération n° 20240125.1

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 9
Présents : 10	- dont « contre » : 0
Absent excusé avec pouvoir : 0	- dont « abstention » : 1
Absents : 4	

Le jeudi 25 janvier 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 20/01/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUHTIAU (arrivée 20h20), Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI,

Aurélien BEYEKLIAN, Thibaut MARTINEZ (arrivée 20h35), Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENTS : Messieurs Marc BUISSON et Yoann LEVÊQUE

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme Florence BERGER

OBJET :

Emplacement du pizzaïolo

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise « pizza de papy », gérée par Mr DE LILLA Benito, a sollicité en juin dernier la possibilité de s'installer le vendredi de 18h00 à 22h00 sur le parking de la salle polyvalente pour la vente de pizzas.

Une convention a été mise en place pour cet emplacement. Il a été convenu que la commune loue le stationnement sur l'emplacement public aux abords de la salle polyvalente les vendredis de 18h00 à 22h00. La redevance pour le stationnement est de 4 euros par passage payable une seule fois au trimestre au Service de Gestion Comptable de Bourg en Bresse à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et **accepte :**

- L'installation de l'entreprise « pizza papy » le vendredi de 18h00 à 22h00 sur le parking de la salle polyvalente
- La location de l'emplacement au tarif de 4 euros par passage.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20240131-20240125-1-DE
Date de réception préfecture : 31/01/2024